

LE PREALABLE

- Recenser les **missions** qui lui seront confiées
- Identifier la **formation** correspondante au métier envisagé et le CFA
- Désigner un **maître d'apprentissage**, garant de son tutorat sur le terrain ; Celui-ci doit être titulaire : soit d'un titre ou diplôme au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti(e) et d'une expérience professionnelle de 1 an en relation avec la qualification visée par l'apprenti(e), soit d'une expérience professionnelle de 2 ans en rapport avec la qualification visée par l'apprenti(e)
- Réfléchir et anticiper les **conditions d'accueil** dans la collectivité
- Si l'apprenti(e) n'est pas encore identifié(e), envoyer une offre d'emploi au CDG82 qui la diffusera aux partenaires (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale)

COMITE TECHNIQUE

- **Saisir le Comité Technique** pour avis sur : les conditions d'accueil, la formation de l'apprenti(e) et la nomination du maître d'apprentissage.

DELIBERATION

- Faire valider, **par l'instance délibérante**, le recours à l'apprentissage dans la collectivité
- La délibération doit porter sur **l'engagement financier** et la **mise en œuvre de l'apprentissage**

FINALISER LE RECRUTEMENT DE L'APPRENTI(E)

- Se rapprocher du CFA pour procéder à **l'inscription de l'apprenti(e)**
- Contacter le secrétariat du Pôle Santé et Sécurité du CDG82 pour programmer une visite **médicale d'embauche**
- Remplir et signer le **Cerfa n°10103*07** [téléchargeable sur internet](#)
- **Enregistrer** le cerfa n°10103*07 **auprès de la DIRECCTE**
- Envoyer la copie du contrat d'apprentissage enregistré par la DIRECCTE au CFA
- Effectuer la **déclaration préalable** à l'embauche auprès de l'URSSAF
- Possibilité pour la collectivité de demander le bulletin numéro 2 du casier judiciaire
- Possibilité d'inscrire le **maître d'apprentissage** à des **formations** sur son rôle et ses missions ([CNFPT](#))

SOLLICITER LES AIDES FINANCIERES POUR UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

Si l'apprenti(e) est reconnu(e) travailleur en situation de handicap, le **FIPHP** dispose de [financements complémentaires](#).

Dans ce cas, il est important de contacter la Correspondante Handicap du CDG82 pour des **conseils et une aide au montage de dossiers d'aide**.